

# Filtre automatique

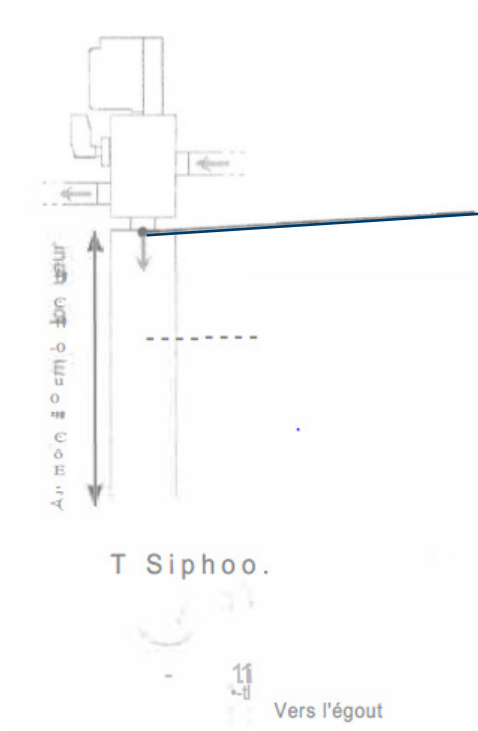
## Instructions de montage et d'entretien



Filtre automatique  
Instructions de montage et d'entretien

**1. Raccordement de l'évacuation**

**A. Évacuation à section réduite**

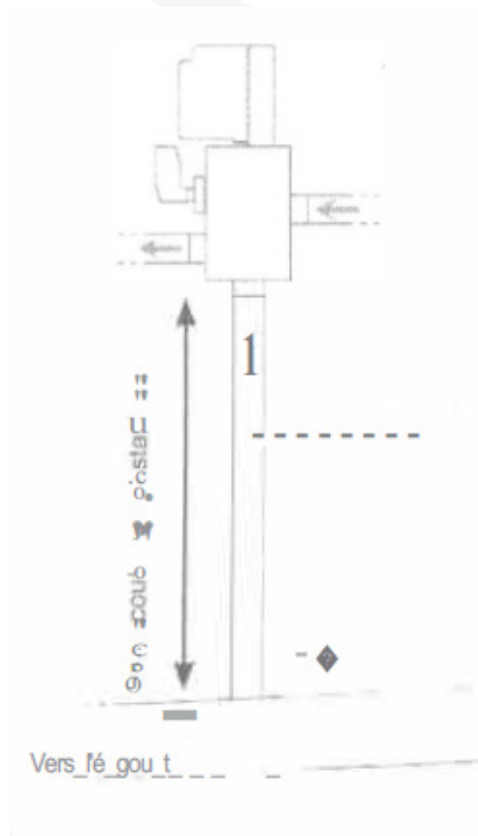


Cas où l'évacuation se fait vers un tuyau de petit diamètre (inférieur à 100 mm).

Réduction.

Tuyau de diamètre 100mm.

**B. Évacuation 100 mm**



Cas où l'évacuation se fait vers un tuyau de gros diamètre (au moins 100 mm).

r,,a, de diamètre 40mm.

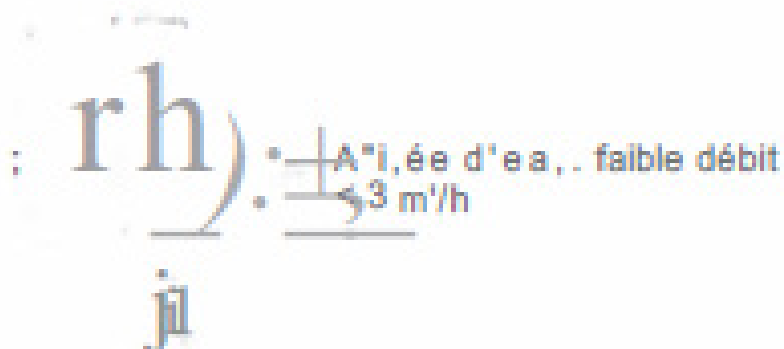
Toya, de diamèt,e 100mm mi,im,m.

## 2. Raccordement de la sortie eau propre

### A. A débit inférieur à 3 m<sup>3</sup>/h et sortie à l'air libre

Sort à l'air libre ; (ou à faible pression, io,)-

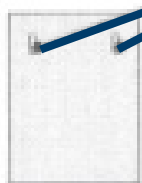
Mettre en place une vanne. Il faut fermer partiellement la vanne de façon à avoir au moins 1 Bar sur la sortie



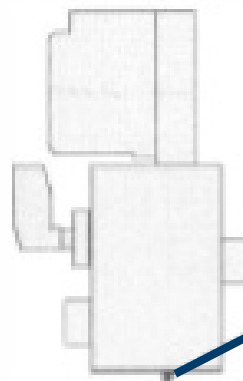
### B. Autres cas

Pas de contrainte de contre-pression.

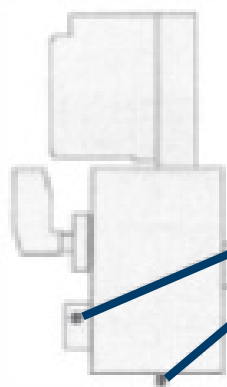
## 3. Montage



Visser le support au mur.



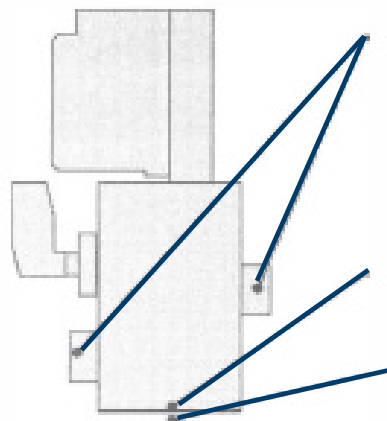
Poser le filtre sur le support et le visser.



Raccorder les orifices entrée, sortie et évacuation.

## 4. Maintenance

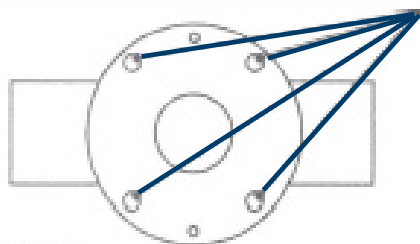
### Remplacement du tamis filtrant



Dévisser les raccords union de l'entrée et de la sortie

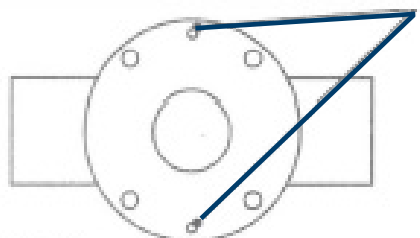
Dévisser les 2 vis de fixation du filtre

Dévisser le raccord de l'évacuation



Vue de dessous

1. Dévisser les 4 vis



Vue de dessous

2. Prendre 2 des 4 vis enlevées et les mettre dans les filetages ci-contre. Serrer les 2 vis jusqu'à ce que l'embout noir du filtre sorte.

3. Une fois l'embout noir enlevé, tirer légèrement le tamis filtrant pour le sortir.

## 5. Déclaration de conformité CE

Les appareils sont en conformité avec la directive européenne 73/23/CEE du 19/02/1973 (codifiée par 2006/95/CE) relative au matériel électrique basse tension. ainsi qu'avec la directive 2006/42/CE du 17/05/2006 relative aux machines.

Ces appareils entrent dans le cadre de l'article 3 paragraphe 3 de la directive 97/23/CE du 29/05/1997 relative aux équipements sous pression. Ces filtres ne doivent être utilisés qu'avec les fluides et dans les conditions décrits par cette directive dans les articles suivants

Article 9 classification des équipements sous pression, paragraphes 2.1, 2.2, 3.

Article 3 exigences techniques, paragraphe 1.1 lettre b.